



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation psychologue en Ehpad

Question écrite n° 34686

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les interventions des psychologues dans les Ehpad qui se sont développées ces dernières années. Ces professionnels de santé doivent à la fois travailler avec les résidents, les familles et les autres professionnels de la structure. Pourtant faute de moyens, ils ne sont que rarement présents à temps plein, ce qui complique grandement leurs missions. L'avancée en âge n'est pas chose facile et entre la perte de certaines facultés physiques et ou intellectuelles, la sensation de solitude et les deuils de proches qui s'accumulent, les personnes âgées souffrent psychologiquement. Si le phénomène est connu, les résidents ont tendance à moins s'en plaindre et restent silencieux. Même si la présence d'un psychologue est obligatoire dans les Ehpad, depuis la réforme de la tarification des Ehpad en 1999, peu de postes sont à temps plein, faute de moyens suffisants ou de candidats. Le travail des psychologues est divers et dense au sein des établissements. Il est admis que pour 100 résidents, un temps plein serait nécessaire. La présence de ces professionnels est indispensable tant pour les résidents que pour les familles. Or, des obstacles subsistent, liés pour la plupart, au peu de place laissé à la santé psychique. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les actions que le Gouvernement compte mettre en place afin que les psychologues en Ehpad puissent remplir leurs missions sans obstacle et sans devoir choisir quelles sont les priorités par faute de temps. Elle le prie également de bien vouloir l'informer des mesures qui seront mises en œuvre afin de développer cette filière.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34686

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8903

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)